

COMMISSION DU PACIFIQUE SUDDIXIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 13 - 17 mars 1978)

EXPOSE NATIONAL DES ILES SALOMON

par

D. H. Gibson
Chief Fisheries Officer (Ag.)
Ministry of Natural Resources
Honiara (Iles Salomon)

RESUME

Jusqu'en 1971, la pêche aux Iles Salomon était une activité essentiellement vivrière, la seule exploitation commerciale étant celle des produits traditionnels de la mer dans les îles océaniques: bêche-de-mer, troca, écaille de tortue etc. Cette petite activité économique, utile certes dans la mesure où elle procurait un revenu dont l'économie rurale avait grand besoin, s'est bientôt révélée insuffisante lorsque le pays a finalement accédé à l'indépendance.

On a alors entrepris une enquête économique exhaustive en vue de l'exploitation des ressources en thonidés qu'on savait peupler les eaux avoisinantes. Les résultats positifs de l'enquête ont conduit à la conclusion d'un accord entre la société japonaise Taiyo Fishery et le Gouvernement des Iles Salomon relatif à l'exploitation des ressources existantes. Cette pêcherie a prospéré et dispose aujourd'hui de deux centres de congélation, de deux usines de fumage pour l'Arabusi et d'une conserverie. Un autre centre de congélation doit être construit au cours de l'année.

Une nouvelle société d'exploitation a été créée cette année en complément de la première, la National Fisheries Developments Ltd. Elle doit construire dix bonitiers dont elle dirigera ensuite les opérations. Le projet est financé par un prêt de la Banque asiatique de développement et bénéficie de l'aide technique néo-zélandaise.

En 1976, le secteur de la pêche constituait la plus importante entreprise industrielle (par secteur) du pays avec des exportations de quelque 10 millions de dollars australiens. (9,5 millions de dollars en bonite et le reste en produits traditionnels).

La commercialisation du poisson a été améliorée localement au cours de l'année grâce à l'installation de congélateurs et de fabriques de glace à Honiara et dans les circonscriptions. Le service des pêches continuera d'accorder la priorité à cette action.